

# Tour d'horizon des cahiers des charges de divers intervenants dans la lutte contre FA

*Pour des raisons de simplification linguistique et de lisibilité, seule la forme masculine est utilisée ci-après, étant entendu qu'elle s'applique aussi bien au féminin qu'au masculin.*

---

Fonction : **APICULTEUR « DELEGUE FRELON ASIATIQUE 24 »** (DFA 24), apiculteur avec formation accomplie en 2024.

Fonction : **APICULTEUR « DESTRUCTEUR 24»**, apiculteur avec formation accomplie en 2024.

---

Fonction : **APICULTEUR VAUDOIS** (sans exception !)

Formation : en collaboration avec les DFA 24 et en autodidacte.

Devoirs et savoir-faire requis :

- L'apiculteur vaudois connaît au minimum [le frelon asiatique et sa biologie](#) ainsi que le [développement de la colonie au fil de la saison](#) et il suit et connaît sa [progression dans le terrain](#) et dans le canton de Vaud.
  - Il se renseigne sur la [lutte](#) qui est entreprise dans le canton de Vaud et il met à jour ses connaissances en se rendant sur la page « [APICULTEUR](#) » du site web [www.stopfrelons.ch](http://www.stopfrelons.ch).
  - Il effectue un travail d'information important de son entourage (collègues de travail, amis, famille) sur les gestes à avoir selon la saison et à l'aide du [dépliant](#) et en le diffusant :
    - **Printemps : recherche ACTIVE de nids primaires et annonce, voir [fiche diagnostic](#), destruction de [nids naissants et conservation](#).**
    - **Annonces de toutes les observations sur <https://frelonasiatique.ch/fr/>**
    - **Été : recherche ACTIVE de nids primaires et secondaires (hauteur) et annonces, voir [fiche diagnostic](#)**
  - A partir de juin, l'apiculteur vaudois est en mesure d'effectuer de la triangulation depuis son rucher, de préférence en collaboration avec 3 collègues en suivant les [recommandations émises par la Task Force Vaud](#).
  - Liens vers [VELUTINA TRACKING](#), [TRIANGULATION](#), [POT A MECHE](#)
-

Fonction : **APICULTEUR « DELEGUE FRELON ASIATIQUE 25 »**

Formation : en collaboration avec les DFA 24 et en autodidacte. Samedi 15 mars 2025 : [flyer](#)

Devoirs et savoir-faire requis :

- **Idem apiculteur vaudois**, plus ...
- Il possède un smartphone. L'apiculteur DFA 25 est intégré au groupe de diffusion unidirectionnel whatsapp de la FVA.
- Il a accès à la « [Documentation de base DFA v. 06.02.2024](#) ». Les codes d'accès à ce document figurent dans la « description » du groupe whatsapp cité ci-dessus.
- Le DFA 25 se met à disposition de la cellule de coordination de sa société d'apiculture locale pour effectuer diverses tâches.
  - Il peut être dépêché sur un site pour vérifier une annonce. A cet effet, il est équipé de jumelles (evt d'un drone). Il sait faire la différence entre un nid de frelons asiatique et un autre nid de guêpes/frelon.
  - Il est capable de se rendre à un emplacement quand on lui transmet un lien « [google maps](#) » ou une coordonnée google maps. Il est également capable d'envoyer un nouveau lien ou des coordonnées plus précises depuis un emplacement tiers en utilisant le calque « orthophoto » de « [google maps](#) ».
  - Etant sur un emplacement avec son smartphone, le DFA 2025 sait copier des coordonnées identifiées sur « [google maps](#) » et les transférer sur le site [www.geo.vd.ch](http://www.geo.vd.ch). Cela lui permet de vérifier le numéro de parcelle directement sur place.
  - Il prend toutes les informations sur place, nom sur la boîte aux lettres et vérification s'il y a un numéro de téléphone, éventuellement sonner à la porte, avoir un langage courtois et poli (fonction d'ambassadeur), identifier le type d'arbre, l'essence de l'arbre, prise de photos avec le nid et au moins une photo avec l'environnement (contextualisation, permet de retrouver l'emplacement plus facilement de nuit). Il sait qu'il est interdit de pénétrer sur une propriété sans l'autorisation du propriétaire. Il sait également qu'il est interdit d'intervenir sur un nid sans l'autorisation du propriétaire. Il sait informer le propriétaire sur les suites de la procédure.
  - Le DFA 25 pourra, s'il le souhaite, suivre une formation dans le terrain durant la saison pour voir et comprendre comment se déroule la télémétrie en accompagnant les DFA 24 déjà formées dans ce domaine.
  - Le DFA 25 inscrit toutes ses activités dans le [formulaire google](#) créé à cet effet.

---

Fonction : **APICULTEUR VAUDOIS « AIDE DESTRUCTION 25 »**

Formation : durant sa participation à la destruction de nids (sur le terrain).

Devoirs et savoir-faire requis :

- **Idem apiculteur vaudois**, plus ...
- L'apiculteur « AIDE DESTRUCTION 25 » peut être appelé en temps voulu pour venir aider à la destruction d'un nid primaire ou d'un nid secondaire. Il seconde un DFA 24 ou un DESTRUCTEUR 24 dans sa mission de destruction.
- Il s'entraîne à la manipulation du drone s'il est [pilote de drone](#).
- L'« AIDE DESTRUCTION 25 » inscrit toutes ses activités dans le [formulaire google](#) créé à cet effet.